



Soucis avec une entreprise de rénovation

Par **karine**, le **14/04/2008** à **10:09**

bonjour , j'ai acheter une maison avec une amie , en septembre 2006, afin de faire faire des travaux pour transformer cette dernière en gites.Nous avons trouvé une entreprise qui à comencer les travaux de rénovations en mai 2007.

C'est vrai que nous avons oubliés de faire préciser sur le devis la date de fin de travaux.A ce jour les travaux ne sont pas terminés.Nous sommes confrontés à d'énormes mal façons,à la construction d'une trémie qui n'est pas aux mesures standard , donc un escalier pas du tout adéquate. etc ...

Sans compté les factures qui ce sont gréffer en plus , comme par exemple , nous avons été obligé de refaire faire une faux plafond alors qu'il était en lambris, et tres beau.cette entreprise à détruit ce plafond en créant une trémie.Aujourd'hui nous sommes confronté à un dialogue de sourd.

Ces gites auraient du être loués pour les vacances de février , maintenant nous ne savons pas si nous seront prêtes pour la saison.Donc nous perdons énormément d'argent.

Merci de me conseiller pour savoir si nous pouvons avoir un recours , pour ne pas verser la dernière phase du devis qui s'élève pratiquement à 10.000 euros , et me conseiller si il existe un recours à l'encontre de cette entreprise étant donné l'argent que nous perdons sur les locations.

Avec mes remerciements.